

DECLARATION PRELIMINAIRE DE LA DELEGATION D'OBSERVATION INTERNATIONALE DES ELECTIONS LEGISLATIVES 2007 AU MAROC

Cette déclaration préliminaire est présentée par la délégation internationale d'observation des élections législatives de 2007 au Maroc. Le groupe qui a mené la délégation se compose de : Abdul Rahman Abu Arafah, Directeur du Forum de la Pensée Arabe (Territoires Palestiniens); Paul Dewar, Membre du Parlement (Canada); Jorge Fernando Quiroga Ramirez, ancien Président de Bolivie et Membre du Club de Madrid; Hélène Scherrer, ancienne Ministre du Patrimoine Canadien; Sally Shelton-Colby, ex-Ambassadeur et Secrétaire Général Adjoint de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique; Judy Baar Topinka, ex-Trésorière et Membre du Sénat pour l'Etat de l'Illinois (Etats-Unis); Louseweis van der Laan, ancien Membre du Parlement Européen (Pays Bas); et Leslie Campbell, Collaboratrice Principale et Directrice Régional pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord à l'Institut National Démocratique ("NDI") (Canada).

La délégation, dont les travaux ont été organisés par le NDI, est constitué de 52 personnes qui sont des législateurs en exercice ou ex-législateurs, ex-ministres et ambassadeurs, experts en matière d'élection et de droits de l'homme, leaders de la société civile, et spécialistes régionaux venant de 19 pays d'Asie, d'Europe, du Moyen Orient, de l'Afrique du Nord, de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud. La délégation est en visite au Maroc depuis le 3 Septembre 2007 à l'invitation du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH). Outre les visites effectuées aux bureaux de votes et aux bureaux centralisateurs, les membres de la délégation ont rencontré des représentants de parties politiques, des candidats, des leaders de la société civile, des observateurs nationaux, des représentants des autorités électorales, des responsables gouvernementaux, des représentants des médias nationaux et

internationaux, et des électeurs. La délégation a tiré profit des résultats et recommandations élaborés par l'équipe d'évaluation qui a visité le Maroc avant les élections du 9 au 15 Août.

Le but de cette délégation est de démontrer l'intérêt de la communauté internationale et son soutien au développement du processus politique démocratique au Maroc, et de préparer une évaluation impartiale du scrutin du 7 Septembre. La délégation a mené ces activités conformément aux lois marocaines et à la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale des Elections, sans interférer dans le processus des élections.

La délégation reconnaît que l'on est encore à un moment précoce de la période postélectorale alors que le décompte des voix est encore en cours, que les résultats n'ont pas été encore annoncés et que les plaintes et recours qui peuvent être introduits devront être traités conformément à la règle de la loi. Il n'est donc pas dans l'intention de la délégation, à ce stade, de présenter une évaluation complète et définitive du processus des élections. C'est au peuple marocain, en effet, citoyens et électeurs, de déterminer la crédibilité de ces élections et leur importance pour les processus démocratiques en cours. D'autres déclarations peuvent être faites pendant la période qui suit le 7 Septembre et un rapport final suivra une fois le processus électoral achevé.

La délégation présente ci-après un résumé de ses observations et recommandations préliminaires.

I. RESUME EXECUTIF

La délégation voudrait remercier le gouvernement du Maroc et en particulier, le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), pour son invitation à observer les élections législatives de 2007 et de permettre à la délégation d'accéder à toutes les étapes du processus. La délégation souhaite remercier également les représentants des partis politiques, du gouvernement, et de la société civile ainsi que le peuple marocain pour l'accueil chaleureux qui a été réservé aux membres de la délégation dans chacun des endroits qu'ils ont visités.

Les membres de la délégation ont visité le jour du scrutin 375 bureaux de votes dans 12 régions. Ils ont rencontré pendant le jour du scrutin et les jours précédents les élections, des électeurs, des citoyens, les autorités gouvernementales, des représentants de partis politiques, des candidats, des observateurs nationaux, des représentants d'organisations de la société civile, des journalistes nationaux et internationaux et des universitaires.

D'une manière générale, le vote s'est déroulé de façon ordonné et a été empreint de transparence et de professionnalisme, même si les membres de la délégation ont été témoins ou ont été informés de cas d'irrégularité isolés le jour du scrutin. A travers les élections, le gouvernement du Maroc a fourni aux marocains une importante opportunité pour qu'ils fassent connaître leurs opinions politiques.

Le faible taux de participation (estimé selon les premiers chiffres à 37 %), de même que le nombre important de votes de protestation, laisse comprendre que les autorités marocaines auront besoin d'engager des réformes politiques additionnelles afin d'encourager une plus grande implication dans le processus politique. Ces réformes devraient viser à renforcer le pouvoir des élus tout en améliorant la transparence du système et la reddition de compte à l'électorat. Les réformes devraient également veiller à ce que la

répartition des sièges au parlement, reflète de façon plus directe les voix exprimées, et à améliorer les chances de voir les préférences des électeurs conduire à des changements concrets au niveau des politiques avec un impact positif sur leur vie. Seuls des changements significatifs permettront de susciter plus d'enthousiasme pour le processus politique chez les électeurs marocains potentiels.

Dans tous les pays, les élections crédibles ne représentent qu'une partie d'un processus plus large visant à renforcer les pratiques et les institutions démocratiques. Etant donné la transparence et l'efficacité louables qui ont caractérisé le processus électoral, ainsi que les activités et la sophistication accrues des campagnes électorales menées par certains partis politiques, le message clair exprimé par les électeurs, que ce soit à travers l'abstentionnisme ou le vote de protestation, devrait constituer un élément d'impulsion pour faire avancer la démocratie au Maroc. Ce qui va se passer après les élections au Maroc sera au moins aussi important que les événements du jour du scrutin.

Ci-après une description du contexte électoral, des observations générales de la délégation pendant le vote, le décompte des voix, la période précédant le jour du scrutin ainsi que les grandes lignes des recommandations de la délégation.

II. CONTEXTE ELECTORAL

Au cours des dix dernières années, le Maroc a connu des changements importants alors qu'il s'oriente vers plus d'ouverture politique et social dans le cadre d'une monarchie centralisée. Initié pendant les dernières années du règne de feu le Roi Hassan II, l'effort de libéralisation s'est accentué avec l'accession au trône du Roi Mohamed VI en 1999.

Selon le système de gouvernance marocain, en plus du rôle principal du Roi, deux chambres existent au Parlement : une chambre haute dont les 270 membres sont élus de manière indirecte et une chambre des représentants dont les 325 membres sont élus par suffrage direct. Le gouvernement est conduit par un premier ministre nommé par le Roi. Suite aux élections législatives de 1997, le Roi Hassan II a choisi un membre du parti principal, qui a historiquement été un parti de l'opposition, pour occuper le poste de premier ministre, annonçant ainsi la première expérience d'alternance au gouvernement depuis l'indépendance du pays en 1956.

En préparant les élections législatives de 2002, le gouvernement marocain a réformé les lois électorales et a choisi le mode proportionnel à deux listes avec des circonscriptions à plusieurs membres, ainsi que le système du reste le plus fort. Chaque partie qui se présente dans une circonscription donnée met en avant une liste de candidats en nombre égal aux sièges réservés à la circonscription, tout en déterminant l'ordre des candidats sur la liste. Ce nouveau système a évolué d'un système à plusieurs bulletins vers un système à bulletin unique, ce qui a réduit les occasions d'achat des voix. Cependant, le système de répartition des sièges rend le gain de plus d'un siège par circonscription par les partis individuellement plus difficile, et augmente la probabilité de voir les sièges du parlement répartis de façon relativement égale entre les partis les plus importants.

Les élections législatives de 2002 ont été, à ce que l'on dit, bien organisées. Les autorités chargées des élections ont accordé pour la première fois des autorisations limitées aux observateurs nationaux, et ont lancé des initiatives de sensibilisation des électeurs sponsorisées par le gouvernement. Après les élections, le Roi Mohamed VI a nommé un premier ministre n'appartenant à aucun parti politique et qu'il avait nommé ministre de l'Intérieur en 2001. Les élections de 2001 ont permis de promouvoir le rôle

de la femme dans le domaine politique grâce à la liste nationale que tous les partis ont convenu de réserver aux femmes candidates. Cette mesure a permis l'augmentation du nombre des femmes parlementaire de deux à 35. Le caractère ouvert de ce processus a également impulsé d'autres réformes dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que dans les domaines sociaux et économiques, comme c'est le cas pour le code de la famille (moudawana), et l'Instance Equité et réconciliation (IER) qui a examiné les violations des droits de l'homme pendant les décennies précédentes à travers des recherches et des audiences publiques dont plusieurs ont été transmises à la télévision.

Ce processus a également suscité de l'espoir et a créé un certain élan pour la réalisation de plus de réformes politiques. Un premier pas a consisté en l'organisation d'un processus de consultation entre les partis politiques qui a conduit à l'adoption d'une nouvelle loi sur les partis politiques en décembre 2005, qui a été, à ce qu'il paraît, un facteur important pour la consolidation des partis politiques et pour le renouvellement, dans une certaine mesure, du leadership à travers des processus de démocratie interne accrue.

Une fois la loi sur les partis politiques révisée, la réflexion a porté sur le changement de la loi électorale, qui a finalement été révisée début 2007. Ces révisions auraient pu constitué une occasion pour s'assurer que la représentation au sein du Parlement reflète de façon très proche le vote du peuple. La version finale, cependant, a peu fait pour éliminer les obstacles auxquels les partis politiques qui gagnent plus d'un siège dans une circonscription sont confronté, avec l'éparpillement du pouvoir qui en découle au sein du Parlement. Au début de 2007, les circonscriptions ont connu plusieurs changements, ce qui a fait passer leur nombre à 95, avec un nombre maximum de 5 sièges par circonscription. Dans certains cas, il y a eu des allégations selon lesquels le découpage des circonscriptions a été politiquement motivé et de façon excessive.

Jusqu'à récemment, la presse avait joui au Maroc d'une liberté accrue. Un certain nombre de canaux d'information qui diffusent leurs opinions sur plusieurs sujets existent et les campagnes et les processus électoraux ont largement été couverts. Cependant, il y a eu récemment des préoccupations importantes relatives à la liberté de presse. Certains sujets restent hors limite, et au cours des mois avant les élections, il y a eu une série de cas de poursuite retentissants contre des journalistes et des publications au Maroc portant sur des violations présumées de ces limites qui incluent des critiques du Roi, des remises en cause de l'intégrité territoriale (Sahara Occidental), et des critiques de l'Islam. A titre d'exemple, en juillet 2007, le Comité pour la Protection des Journalistes a exprimé ses préoccupations relatives aux pressions de plus en plus sophistiquées exercées sur les journalistes marocains.

Dans la perspective des élections de 2007, un effort important a été déployé par le gouvernement, la société civile et les partis politiques afin d'améliorer le taux de participation au scrutin, en réaction au déclin enregistré lors des élections précédentes. Pour les élections de 2002, environ 52 pour cent des électeurs inscrits ont voté, cependant environ 17% de ces bulletins étaient nuls ou blancs. Aux élections municipales de 2003, près de 54% des électeurs inscrits ont voté comparé à 75% environ des électeurs inscrits qui avaient voté lors des élections municipales de 1997.

Faisant partie de l'effort visant à accroître la participation, le ministère de l'Intérieur, qui est chargé d'organiser le processus électoral, a lancé, pendant les mois d'avril et de mai 2007, une campagne visant à inscrire de nouveaux électeurs, avec l'objectif d'inscrire 3 millions d'électeurs nouveaux. Un aspect innovant de cet effort a permis aux citoyens d'envoyer des SMS à un numéro de téléphone indiqué pour vérifier si leur nom est déjà inscrit sur les listes électorales et/ou s'ils doivent s'inscrire, et le lieu où ils doivent le faire. Environ 1,5 million de nouveaux électeurs se sont inscrits, contribuant ainsi à un total de près de 15,5 millions

inscrits sur les listes électorales (soit près de 80% de la population éligible). Les femmes représentent 48,7% des électeurs inscrits. Quatre vingt pourcent des électeurs récemment inscrits sont âgés de moins de 34 ans, et 57% ont entre 18 et 24 ans.

Outre les efforts consentis par le ministère de l'Intérieur et la société civile pour inscrire les électeurs, le Maroc a enregistré un effort important et sophistiqué pour la sensibilisation des électeurs en perspective des élections de 2007. Une partie de ces efforts ont été accomplis par l'association 2007 Daba qui a rassemblé les leaders du monde des affaires et les leaders communautaires, avec l'encouragement implicite du Roi, pour sensibiliser les électeurs au processus électoral, et pour encourager les citoyens à s'impliquer dans le processus politique, notamment les jeunes. Une autre partie de ces efforts a concerné des actions sponsorisées par le gouvernement telles que l'utilisation des tableaux d'affichage, les publicités télévisées ainsi que d'autres actions de vulgarisation comme le placement de grandes urnes au centre des villes avec le message « rendez-vous le 7 Septembre ». Pendant les semaines qui ont précédé les élections, le taux de participation attendu est devenu un sujet important de spéculation, certains avançant que les pouvoirs limités du Parlement et/ou la confiance limitée investie dans les acteurs politiques pourraient contribuer à l'apathie des électeurs et à la faiblesse du taux de participation, alors que d'autres ont considéré ces élections comme étant très importantes pour le Maroc et ont espéré et se sont attendus à ce que le taux de participation soit élevé.

Il y a eu une forte compétition entre les 33 parties politiques qui ont présenté un nombre total de 1862 candidats sur les listes locales pour les 95 circonscriptions à plusieurs membres, parmi lesquels 295 membres de la Chambre des représentants seront élus, alors que 30 sièges seront réservés aux femmes candidates. Ces partis comprennent les membres de la coalition qui gouverne représentée dans l'actuel Parlement par: l'Union Socialistes des

Forces Populaires (USFP), le Parti de l'Indépendance (Istiqlal), le Rassemblement National des Indépendants (RNI), le Mouvement Populaire, et le Parti du Progrès et du Socialisme (PPS). Le principal parti de l'opposition, le Parti de la Justice et du Développement (PJD), se présente également aux élections. Outre les membres de la coalition actuellement au gouvernement et le PJD, 27 partis de moindre taille, dont certains détiennent des sièges dans l'actuel Parlement, ont également présenté leurs listes de candidats.

D'autres forces politiques existent en dehors du processus électoral, notamment l'Association Justice et Charité. Contrairement aux partis politiques reconnus, l'Association Justice et Charité ne reconnaît pas la légitimité du gouvernement actuel, du Roi, ou de la Constitution, et appelle à l'application de la Loi islamique.

En plus de la délégation internationale, qui est la première délégation de cette nature à observer des élections au Maroc, une coalition de groupes nationaux -le *Collectif Associatif*- s'est organisée pour observer les élections. Le *Collectif* a observé la période préélectorale et, à la veille des élections, avait l'intention de déployer 2000 observateurs le jour du scrutin et publier une déclaration et un rapport après les élections. Alors que le ministère de l'Intérieur est chargé de l'organisation des élections, le CCDH a été mandaté par le Roi pour faciliter le travail des observateurs nationaux et internationaux, et être un canal de communication et l'interlocuteur des observateurs auprès du ministère de l'Intérieur.

III. OBSERVATIONS

PERIODE PRE-ELECTORALE ET DE CAMPAGNE

Inscription des électeurs. Comme cela a été décrit dans la déclaration du 15 Août élaborée par la mission préliminaire, un effort important a été déployé pour accroître l'inscription des électeurs au cours du printemps de 2007. Mais les résultats de cet effort se sont révélés bien en deçà de l'objectif escompté, avec 1,5 millions d'électeurs comparé à l'objectif de 3 millions d'électeurs nouveaux. Une fois les listes électorales finalisées, le ministère de l'Intérieur a préparé des CD présentant les listes et les a mis à la disposition des partis politiques pendant une période de 30 jours. Alors que les partis qui se sont procurés les CD ont identifié quelques erreurs sur les listes, les partis ont en général reconnu que de tels problèmes étaient limités.

Les préparatifs administratifs des élections. A l'exception d'un seul cas important, les travaux préparatifs du ministère de l'Intérieur se sont déroulés de façon ordonnée. Des préoccupations sérieuses ont été exprimées sur le découpage des circonscriptions, qui fait partie du processus des préparatifs administratifs, ainsi que sur le nombre parfois considérablement inégal d'électeurs par membre à élire au Parlement entre les circonscriptions. Dans certains cas, les partis politiques ont allégué que le découpage de certaines circonscriptions peut être le résultat d'influence politique excessive.

Effort de Sensibilisation des Electeurs. D'importants efforts pour mobiliser les électeurs et les sensibiliser aux procédures de vote ont été entrepris par le gouvernement, les partis politiques et les acteurs de la société civile, et ont recouru à la publicité dans les journaux, à la télévision, à la radio, et sur les panneaux publicitaires, ainsi que l'utilisation des dépliants, l'organisation de concerts ainsi que d'autres techniques innovantes.

Nomination des candidats. Les candidats ont été désignés entre le 16 et le 23 Août. Alors que la délégation a été informée de controverses au sein des partis sur les nominations, cependant la délégation n'a pas été informée d'obstacles importants dressés par les autorités électorales à la nomination des candidats. Cependant, s'agissant des nominations, cinq pourcent de places uniquement sur les listes locales ont été réservés aux femmes candidates, et trois pourcent des listes locales étaient dirigées par des femmes. A l'occasion des élections 2002, le Maroc était devenu leader dans la région en terme de représentativité des femmes au Parlement, celles-ci ayant obtenues 30 sièges à travers la liste nationale et 5 à travers les listes locales. Bien que les résultats finaux ne soient pas encore proclamés, il est peu probable que les élections 2007 au Maroc apportent davantage de progrès dans ce domaine important.

Les partis en campagne. La culture de consensus prédominante entre plusieurs partis politiques et encouragée par la structure du système politique, agit comme un obstacle à l'engagement des partis dans un vrai débat national. Dans un tel environnement, l'électorat trouve des difficultés à percevoir les différences qui existent entre plusieurs partis. Cependant, lors des élections de 2007 les campagnes de certains partis ont été meilleures comparées aux élections précédentes récemment organisés, ces partis réagissant aux intérêts des électeurs et établissant des contacts de façon plus directe avec les citoyens à travers le pays. Ces actions ont notamment tiré profit des nouveaux médias, tel que les technologies de l'Internet et de la téléphonie mobile, comme elles ont recourus à la publicité plus convaincante dans les médias et à des techniques de communication améliorées avec les électeurs. Il convient également de signaler, ce qui est un élément positif, la participation des principaux partis dans les débats publics et dans les réunions organisées dans les municipalités pour présenter leurs programmes.

Irrégularités alléguées pendant la campagne. Il y a eu un nombre important d'allégations de violations des règles de campagne soumises au ministère de la Justice à travers le ministère de l'Intérieur pendant la période de la campagne. Les juges chargés d'examiner ces allégations les ont trouvées dans leur vaste majorité sans fondements. La délégation n'a pas été en mesure d'examiner de façon indépendante les différentes allégations d'irrégularité. Cependant, et à l'exception des allégations isolées d'achat des voix mentionnées plus bas, aucun des nombreux représentants des partis politiques interviewés le jour du scrutin n'a déclaré que la régularité des élections était sérieusement menacée à cause des allégations de violations pendant la période de la campagne.

Couverture par les médias. Il se peut que certaines questions ne puissent pas être discutées par les médias marocains, particulièrement les questions qui menacent la structure générale de l'ordre politique établi, la liberté de la presse ayant récemment été confrontée à des difficultés préoccupantes. Cependant, la presse marocaine a largement couvert la compétition entre les partis politiques ainsi que le déroulement des élections dans le cadre de l'ordre politique existant. Néanmoins, et sur la base des dépêches quotidiennes, la couverture a été apparemment centrée plus sur des compétitions impliquant des notables locaux que sur la campagne et les programmes nationaux. La presse écrite a souvent couvert de façon importante les petits partis au détriment de compétitions plus importantes. En outre, les partis ont eu le temps de présenter leur programme dans les médias électroniques officiels. Le temps de parole entre les partis politiques dans les médias étatiques n'a pas été réparti de façon égale, le temps alloué aux partis étant, en partie, déterminé en fonction de leur représentation au Parlement actuel – pratique qui se retrouve dans plusieurs pays.

LE JOUR DU SCRUTIN

Nombre d'Electeurs et Taux de Participation. Préalablement aux élections, il y avait beaucoup de spéculation sur le taux de participation. Selon les rapports préliminaires du gouvernement, 37 pourcent des électeurs inscrits ont voté le jour du scrutin et un nombre important de bulletins de vote ont constitué des votes de protestation traduisant l'insatisfaction des électeurs par rapport au contexte politique général et/ ou par rapport à l'ensemble des choix présentés. Il apparaît, en effet que moins de 25 pourcent des électeurs potentiels éligibles au Maroc ont voté pour les listes proposées par les partis. Le nombre d'électeurs et le taux de participation constituent un message important aux autorités marocaines quant au besoin de mener davantage de réformes politiques pour donner envie à la population de s'engager dans le processus politique officiel, et de croire que les électeurs peuvent, à travers les élections, avoir un impact sur les politiques qui affecteront leur vie.

Processus Electoral. Le processus électoral s'est déroulé de façon ordonnée en général et les responsables des bureaux de vote ont fait preuve de professionnalisme le jour du scrutin. Les problèmes les plus répandus ont eu lieu dans les cas où certaines personnes n'avaient pas leur carte d'électeur. Dans ces cas, les électeurs et les responsables des élections ont eu beaucoup de difficultés à identifier le bureau de vote dans lequel l'électeur devait voter. Il y avait également une certaine confusion autour des conditions d'identification des électeurs qui ne disposaient pas de carte d'électeur. En outre, le bulletin de vote paraissait assez complexe et la différenciation entre la liste nationale et les listes locales n'a pas été clairement établie de façon suffisante, ce qui pourrait expliquer la nullité d'un certain nombre de bulletins de vote. Les membres de la délégation ont été témoins ou ont été informés d'incident de vote multiple et de bagarres autour des bureaux de vote. D'un autre côté, il y avait des allégations d'achat des voix,

comme il y avait une perception partagée par plusieurs électeurs selon laquelle l'achat des voix posait problème. La délégation n'a pas été témoin de cas d'achat des voix, bien qu'une telle activité pourrait se passer loin des bureaux de vote, ou que de telles allégations pourraient être soulevées par les partis pour expliquer préalablement leur performance. L'augmentation de la participation a un autre avantage, dans le sens où elle rendrait les prix pour l'achat des voix excessivement prohibitifs. Cependant, ce qui devrait être globalement signalé c'est que la situation la plus fréquente, telle qu'elle a été observée par les membres de la délégation, est celle de bureaux de vote bien dirigés en présence d'observateurs des partis surveillant le processus.

Participation des Femmes et des Personnes avec des Besoins Spéciaux. La délégation n'a pas noté de discrimination, de quelque nature que ce soit, contre les femmes ou contre les personnes avec des besoins spéciaux. Dans certains bureaux de vote, les femmes paraissaient être plus importantes en nombre par rapport aux hommes, et dans d'autres bureaux, les hommes qui ont voté paraissaient être plus nombreux. La délégation n'a rencontré que peu de femmes responsables des élections dans les bureaux centralisateurs et dans les préfectures. Il est important que les femmes soient impliquées dans tous les aspects de l'administration des élections. L'un des avantages de l'implication d'un plus grand nombre de femmes réside dans l'assistance que celles-ci peuvent apporter pour vérifier l'identité des femmes qui portent un voile couvrant leur visage. L'accès aux bureaux de vote pour les personnes avec des besoins spéciaux était difficile. Des efforts plus importants devraient être déployés pour faciliter leur accès aux bureaux de vote et assurer leur admission au suffrage. En général, ces personnes ont reçu, selon leurs besoins, l'aide des responsables des bureaux de vote conformément à la loi; dans certains cas, elles étaient accompagnées par les membres de leurs familles.

Les Observateurs représentant les Partis Politiques. Les observateurs des partis politiques, représentant les principaux partis et certains partis de moindre envergure, étaient présents dans la grande majorité des bureaux de vote visités par la délégation. Les observateurs des partis sont les mieux placés pour observer le processus car les partis sont probablement les plus à même d'assurer une couverture la plus complète possible que tout autre groupe observateur des élections, les enjeux étant considérables pour les observateurs des partis, dans leur ensemble, pour protéger les intérêts de leur parti respectif et l'intégrité du processus.

L'Observation Locale des Elections. Il y'a eu une certaine controverse relative la fonction du groupe des observateurs nationaux, le *Collectif*. Avant les élections, le CCDH et le ministère de l'Intérieur avaient exprimé leur réticence à accréditer les 3000 observateurs proposés que le *Collectif* espérait déployer alors sur le terrain. Quelques jours avant les élections le *Collectif* a laissé entendre que des obstacles pratiques ont été dressés contre l'accréditation officielle de ces observateurs et qu'il avait, par conséquent, l'intention d'accomplir le travail d'observation uniquement à l'extérieur des bureaux de vote et des bureaux centralisateurs. En fin de compte, les 2000 observateurs environ proposés par le *Collectif* ont été accrédités, même si cela s'est fait la veille du jour des élections. Les membres de la délégation ont vu des observateurs nationaux dans certains des bureaux de vote et bureaux centralisateurs qu'ils ont visités.

Les Mesures de Sécurité le Jour du Scrutin. Les membres de la délégation ont vu ou ont été informés de quelques cas de perturbations mineures et de bagarres dans ou près des bureaux de vote. Cependant, ces incidents étaient isolés et il n'est pas apparu que le manque de sécurité ou la présence excessive de la police aient été un facteur déterminant dans les élections. Dans la plupart des cas, cependant, les agents de la police et des responsables du

ministère de l'Intérieur habillés en civil étaient présents à l'extérieur des bureaux de vote.

Dépouillement des Votes. Les membres de la délégation ont assisté au dépouillement dans 25 bureaux de vote et à une partie du recensement des votes dans un certain nombre de bureaux centralisateurs et de préfectures. Le décompte des voix dans chacun de ces endroits a été transparent et il n'y a pas eu de preuve d'irrégularités importantes à ces endroits. Dans certains cas, les délégués ont observé une certaine confusion s'agissant de la procédure d'incinération des bulletins de vote et du sort des bulletins non utilisés. De même, et étant donné la complexité du bulletin de vote et de la procédure de dépouillement, le processus de décompte des voix a été plus lent qu'il ne l'aurait été dans d'autres conditions. Dans la grande majorité des cas observés, un procès verbal, dans lequel les résultats du bureau de vote concerné ont été inscrits après le décompte des voix, a été fourni aux observateurs représentant les partis politiques.

Recensement des Votes et Proclamation des Résultats. L'une des caractéristiques de la procédure électorale au Maroc consiste en l'incinération des bulletins valides, après le décompte et la fourniture du procès verbal aux observateurs des partis politiques, avant l'envoi des bulletins nuls et contestés au bureau centralisateur correspondant. Cette procédure, qui a été suivie dans cette élection, rend difficile la contestation des résultats après leur proclamation. En 2002 cette pratique a aggravé la situation du fait de la non communication des résultats détaillés au niveau des bureaux de vote. Jusqu'à la rédaction de ce texte, alors que la délégation n'a pas observé de problèmes au niveau du décompte des voix, les résultats officiels n'ont pas encore été communiqués, d'où l'importance que toutes les parties continuent l'observation du processus.

IV. RECOMMANDATIONS

Dans un esprit de coopération internationale, la délégation propose respectueusement les recommandations générales suivantes :

- Le faible taux de participation de même que le nombre important de vote de protestation envoie un message clair aux autorités marocaines quant à la nécessité de mettre en œuvre des réformes politiques additionnelles si les autorités espèrent donner l'envie à un plus grand nombre de citoyens marocains de s'impliquer dans le processus politique. De telles réformes devraient renforcer l'autorité des élus tout en améliorant la transparence du système et l'obligation de rendre des comptes à l'électorat. La délégation ne prétend pas proposer les contours précis des réformes politiques qui devraient être entreprises. Par contre, la délégation propose que les réformes précises à mettre en œuvre fassent l'objet d'un dialogue ouvert entre les marocains, y compris les représentants du Palais Royal, du gouvernement, des partis politiques, de la presse, des cercles académiques et de la société civile. La délégation propose, toutefois, que les participants à ce dialogue reconnaissent le caractère urgent que revêt la promotion des intérêts du Maroc en général et du bien-être de tous les marocains.
- Grâce à l'adoption du système de la liste nationale en 2002, le Maroc a réalisé beaucoup de progrès sur la voie de la promotion de la participation de la femme au Parlement. Malheureusement, les élections de 2007 ne semblent pas faire avancer la participation de la femme dans la vie politique. En effet, tout en poursuivant les autres réformes politiques, il faudrait réfléchir au meilleur moyen permettant d'accroître la représentation politique des femmes en tant qu'élues, au niveau de la direction des partis politiques, et en tant que responsables en charge des élections.

- Afin d'assurer la transparence du processus électoral, les autorités marocaines devraient communiquer, aussitôt que possible après les élections, les résultats détaillés des élections pour chaque bureau de vote. A l'occasion des prochaines élections, les autorités marocaines devraient permettre, une fois encore, la transparence émanant du travail des observateurs nationaux et internationaux et apporter au code électoral les adaptations nécessaires à l'accomplissement de tels efforts.
- Une révision minutieuse des procédures électorales devrait être menée, tout en prenant en considération l'expérience de ces élections, dans le but d'améliorer les procédures afin de réduire les possibilités de confusion au cours des scrutins à venir – un exemple significatif serait la simplification du bulletin de vote. En outre, et pour minimiser les possibilités de confusion, des programmes de sensibilisation des électeurs, similaires à ceux entrepris durant ces élections, devraient être mis en oeuvre. D'autres recommandations spécifiques aux procédures électorales figureront dans le rapport final de la délégation.

V. LA DELEGATION ET LE TRAVAIL QU'ELLE A REALISE

Une évaluation précise et complète de toute élection doit prendre en compte l'ensemble des aspects du processus, et aucune élection ne peut être contemplée en l'isolant du contexte dans lequel elle se déroule. Parmi les facteurs qui doivent être prises en compte : le cadre juridique électoral établi par la constitution, y compris le code électoral et les textes de loi pertinents ; la capacité des citoyens à rechercher et à recevoir des informations suffisantes et précises leur permettant de faire des choix politiques ; la capacité des concurrents politiques à s'organiser et à communiquer avec les

citoyens pour gagner leur appui ; la conduite des mass médias dans leur couverture des partis, des candidats et des questions traitées; le degré de liberté dont jouissent les citoyens et les concurrents politiques pour s'impliquer dans le processus politique et électoral sans peur d'intimidation, de violence, ou de sanction à cause de leurs choix ; la façon dont le processus d'inscription des électeurs est menée et l'intégrité des listes électorales finales ; le droit de se porter candidat aux élections ; la conduite du scrutin, du dépouillement et de décompte ; la transmission et la proclamation des résultats ; la façon dont les plaintes électorales sont traitées ; et l'installation de ceux qui ont été dûment élus dans leur poste. Il faudrait également signaler qu'il n'y a pas de cadre électoral parfait, et que tous les processus électoraux et politiques sont confrontés à des défis.

La délégation est arrivée à Rabat le 3 Septembre, et a tenu des réunions avec des leaders politiques et des leaders de la société civile, des candidats, des observateurs nationaux, avec les autorités électorales, les responsables gouvernementaux, des représentants des médias, la communauté internationale au Maroc et avec les électeurs. Le 5 Septembre, 82 délégués et membres du personnel se sont déployés formant 25 équipes dans 12 régions du pays. Le jour du scrutin, les équipes ont observé les processus de vote et de décompte des voix dans 375 bureaux de vote à travers le pays. Après les élections, les membres de la délégation sont revenus à Rabat pour partager leurs résultats et préparer cette déclaration.

La délégation exprime sa gratitude pour l'accueil et la coopération que les électeurs, les autorités électorales, les candidats, les leaders des partis politiques, les observateurs nationaux, et les activistes de la société civile lui ont réservés.

CONTACTS

Pour plus d'informations, veuillez contacter : à Rabat Eric Duhaime au +212 37 77 0126 ou eduhaime@ndi.org; à Washington, DC : England au +1 202 728 5407 ou jengland@ndi.Org.